

1068



**REUNION DU 30 NOVEMBRE 2018**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Rapport du Président**

**Pôle finances culture**

Service des finances

Hôtel du Département

27, boulevard de Strasbourg

CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 13

☎ 02 33 81 60 77

@ pfc.finances@orne.fr

**COMMISSION**

---

**Commission des finances et de l'administration générale**

Mission : Economie finances

Programme : Equilibre financier (973)

Objectif(s) opérationnel(s) : Contrôler les fondamentaux financiers et renouveler la prospective financière

**OBJET**

---

**BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**RAPPORT**

---

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 3<sup>ème</sup> trimestre, notre Assemblée a, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, arrêté les principes et priorités présidant à l'élaboration du budget départemental pour l'exercice 2019.

Le budget primitif 2019 qui vous est proposé s'inscrit dans le droit fil de ce débat d'orientation budgétaire. Il poursuit les objectifs de bonne et saine gestion qui ont fait notre crédibilité en matière de stratégie budgétaire et financière, gage du financement soutenable de son ambition de développement :

- stabiliser l'annuité pour ne pas détériorer notre autofinancement et donc notre capacité d'investir,
- ajuster le volume d'investissements en fonction du nouveau montant d'emprunts mobilisables pour stabiliser l'annuité et donc définir les opérations prioritaires à financer ou à subventionner et les montants à y consacrer, tout en veillant à utiliser de manière appropriée la période de taux bas,

- affirmer notre volonté de stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement, première condition pour assurer l'équilibre futur de nos budgets et affecter prioritairement le maximum de nos moyens à l'investissement,
- poursuivre la stabilisation en valeur de la masse salariale à périmètre constant,
- poursuivre le réexamen de nos politiques, tous domaines confondus, pour proposer des mesures susceptibles de dégager de nouvelles marges de manœuvre aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, seconde condition nécessaire pour assurer l'équilibre de nos budgets à venir (et conserver une capacité d'autofinancement suffisante indispensable pour maintenir nos investissements à un bon niveau),
- évaluer et au besoin ajuster les partenariats existants avec nos opérateurs de tous ordres afin que l'évolution des moyens mis à leur disposition par le Conseil départemental soit en adéquation avec celle de nos ressources.

La fidélité à ces principes n'empêche pas, au contraire, elle permet une haute ambition pour notre Département, et facilite sa réalisation. Ce budget met en œuvre les moyens de répondre aux enjeux identifiés dans notre feuille de route « L'Orne au cœur de la Normandie ».

Le chemin qui s'offre à nous est périlleux avec des finances sollicitées au profit, notamment, des allocations individuelles de solidarité et sous diverses contraintes. Toutefois, il nous appartient de proposer à ses habitantes et habitants un territoire attractif et répondant à leurs aspirations.

Nous continuons à déplorer que l'Etat n'offre pas de solutions pérennes au financement des AIS que nous appelons de tous nos vœux tout en évitant le débat stérile sur la nationalisation de ces derniers.

Nous avons conclu notre DOB avec deux dimensions que nous défendons depuis des années. Une exigence budgétaire que le dictat de la contractualisation souligne et une volonté infaillible de doter notre territoire des infrastructures qui doivent lui permettre de prospérer.

Heureusement que nous n'avons pas attendu les préconisations d'un Etat impécunieux pour poursuivre les efforts de gestion auxquels nous nous astreignons depuis des années. Ils nous permettent aujourd'hui de soutenir un programme d'investissement ambitieux. Même si comparaison n'est pas raison, l'Orne aura investi en dépenses d'équipement brut 149 € par habitant en 2017 alors que les départements de la strate avaient en moyenne investi 109 € par habitant (source DGFIP).

Conscient que l'innovation est consubstantielle à notre action, nous la déclinons dans les actions que nous conduisons au profit des Ornaises et des Ornaïs. Nous la promovons à travers les structures que nous soutenons comme Orne Métropole mais aussi par les politiques publiques que nous menons.

Ce budget 2019 voit le Plan numérique ornaïs que nous portons entrer ainsi dans une nouvelle phase avec la fibre vers l'habitant après avoir achevé la montée en débit. Il est l'exemple même de ce que nous voulons promouvoir : Une réponse immédiate afin de traiter le problème avec une vision plus prospective qui doit valoriser notre territoire.

La question de la ruralité est évidente pour notre Département. Conscient de son importance pour celui-ci, nous accompagnons le monde agricole afin qu'il réponde aux défis qui se présentent à lui afin qu'il s'y adapte. Par ailleurs, nous soutenons la filière équine dont l'excellence est reconnue et concourt à la renommée du Département. Ce constat posé et assumé illustre les politiques que nous déploierons dans ce budget 2019.

Le maillage territorial est aussi au cœur de la vision que nous avons de notre département avec des infrastructures routières de qualité et garantissant la sécurité des utilisateurs. Mais sans éducation, sport et culture, un territoire ne prospère pas. C'est la raison pour laquelle nous continuerons en 2019 à soutenir ces politiques. Par ailleurs, la santé est aussi un point de vigilance pour lequel nous sommes mobilisés en veillant à ce que l'offre de soin réelle et de qualité existe sur tout le territoire.

La construction d'un budget est chose complexe. Ce l'est d'autant plus quand vous vous attachez à lui permettre de continuer à porter demain les politiques soutenues aujourd'hui. Seule une gestion des dépenses de fonctionnement rigoureuse rend soutenable l'ambition et la vision du Département que nous avons et qui transparaît à travers ces investissements que nous portons et les choix que nous opérons.

De longue date, notre Assemblée s'attache ainsi à voter le budget avant le début de l'exercice concerné. Aussi, les Ornaïens bénéficient d'une vision claire et complète des décisions budgétaires de notre collectivité, en matière de fiscalité notamment, avant d'entamer l'année. Certes, les prévisions qui sous-tendent l'élaboration du budget départemental s'en trouvent complexifiées, le vote de notre budget intervenant en amont de la loi de finances de l'Etat qui détermine en partie l'évolution de nos dépenses et de nos recettes. Néanmoins, l'exécution des budgets des années écoulées démontre la qualité, et la sincérité de nos prévisions.

Je vous invite, à présent, à prendre connaissance des données générales du budget principal (1) et des budgets annexes (2).

## 1. LE BUDGET PRINCIPAL

- le projet de budget 2019 fait apparaître un montant total de crédits de 383,82 M€ (hors gestion de trésorerie pour 18,49 M€) en comptabilisant l'autofinancement. Dans le même temps, le montant des crédits réels s'élève à 357,27 M€. Ces crédits se répartissent d'une part, en section de fonctionnement pour 285,23 M€ et d'autre part, en section d'investissement pour 58,06 M€ (72,04 M€ en tenant compte du remboursement du capital de la dette et hors gestion de trésorerie).
- par rapport au budget primitif 2018, le budget total de 360,72 M€ (hors autofinancement) augmente de 6,10 M€ soit + 1,72 %.
- le budget réel de la section de fonctionnement augmente de 2,95 M€ par rapport au BP 2018. Comme nous le verrons plus loin, cette augmentation contenue résulte de la hausse des dépenses sociales (+ 1,96 M€).
- pour la section d'investissement, le volume budgétaire consacré aux dépenses réelles (hors remboursement du capital des emprunts, gestion de la trésorerie et mouvements d'ordre) est en augmentation par rapport au BP 2018 de plus de 3 % (2018 : 56,32 M€ / 2019 : 58,06 M€).
- l'autofinancement (amortissements 23 M€ + virement 0,1 M€) de 23,1 M€ augmente de 0,5 M€ comparé à celui du BP 2018 (+ 2,21 %). Cette hausse se porte sur la partie « dépense obligatoire » à savoir les amortissements. Fait révélateur des contraintes pesant sur le Département, le virement est réduit à sa plus simple expression, mais le résultat de l'exercice 2018 devrait nous permettre de l'abonder lors du budget supplémentaire en juin 2019.

Par section, la répartition des moyens budgétaires dégagés pour 2019 (I. Section de fonctionnement, II. Section d'investissement) dont les comparaisons seront conduites le plus souvent de BP à BP, s'effectuerait comme suit :

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT pour 308 333 782 €

Par rapport au DOB 2019, les prévisions des principales recettes n'ont pas fait l'objet d'ajustements hormis la CVAE (+ 0,33 M€) et le fonds de péréquation de la CVAE (- 0,33 M€).

En l'état actuel de nos connaissances, les recettes réelles augmenteraient de 1,14 % (+ 3,45 M€) de BP à BP et de 2,54 M€ par rapport au voté 2018 (+ 0,84%).

La section de fonctionnement du budget primitif 2019 s'équilibre avec :

- a. un produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) porté à 71,14 M€ en évolution de 1,21 M€ par rapport au voté 2018, soit + 1,73 %, par la simple évolution des bases sans majoration du taux actuel de 27,07 % pour ne pas alourdir la fiscalité pesant sur les ménages,
- b. une recette globale de CVAE estimée à 11,78 M€, en augmentation de 0,33 M€ par rapport au voté 2018,
- c. une stabilité de la DGF maintenue à 65,75 M€,
- d. un produit des ex-compensations fiscales en repli de 0,35 M€ (- 8,25 %) par rapport au voté 2018 pour atteindre 3,90 M€,
- e. la reconduction à l'identique du FNGIR pour 4,15 M€ (figé depuis 2013),
- f. un produit de DCRTP en baisse de 0,22 M€ (- 4,66 %) par rapport au voté 2018 et estimé à 4,50 M€. Egalement instaurée par la réforme de la fiscalité avec la suppression de la taxe professionnelle et figée jusqu'en 2016 à 5,35 M€, la DCRTP a été intégrée, en 2017, dans l'enveloppe des variables d'ajustement alors qu'elle était une composante du panier de recettes compensant à l'euro près la perte de ressources provenant de la suppression de la taxe professionnelle. En 2017, il lui a été appliqué le même coefficient de minoration que celui appliqué aux ex-compensations fiscales soit - 11,6 %,
- g. des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) estimés à 21,5 M€, identique au produit voté 2018,
- h. une recette nette de 0,50 M€ (versement de 2,18 M€ moins prélèvement de 1,68 M€) est prévue au titre de la part solidarité du fonds de péréquation des DMTO, en légère baisse par rapport au voté 2018 (- 0,05 M€),
- i. le fonds de péréquation des DMTO estimé à 5,50 M€ (montant identique au voté 2018),

- j. une quasi stabilité du fonds de péréquation de la CVAE prévu pour 0,75 M€ contre 0,70 M€ au voté 2018,
- k. la TSCA est prévue en légère augmentation de 0,10 M€ par rapport au voté 2018, soit 35,2 M€,
- l. une augmentation des dotations historiques de la CNSA pour l'APA et la PCH de 1,15 M€ compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et notamment de l'APA, pour atteindre 16,50 M€,
- m. l'APA additionnelle (traduction de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV) est estimée à 2,22 M€, montant identique au voté 2018,
- n. une compensation du RSA (TIPP, FMDI et RSA majoré) évaluée à 27,52 M€, niveau quasi identique au voté 2018 (+ 0,02 M€), en cohérence avec la reconduction de la dépense de RSA à hauteur du voté 2018 (voir infra),
- o. la recette au titre de la conférence des financeurs, instaurée par la loi ASV, est prévue pour 1,11 M€, à la même hauteur que le voté 2018 (1,10 M€),
- p. la taxe d'électricité est prévue au même niveau que le voté 2018, soit 3,80 M€,
- q. les recettes issues du fonds de compensation alimenté par le transfert des frais de gestion perçus par l'Etat sur la taxe foncière sont estimées en augmentation de 0,20 M€ par rapport au voté 2018, pour atteindre 6,82 M€.

Globalement, les dotations de l'Etat (DCRTP, ex-compensations, FNGIR, DGF, DGD et fonds de compensation) sont prévues en diminution de 0,37 M€ (- 0,77 M€ l'an passé) et ne représentent plus que 28,76 % des recettes réelles de fonctionnement (en 2018 : 29,12 % des crédits votés). Les baisses prévues au titre de la DCRTP (- 0,22 M€) et des ex-compensations fiscales (- 0,35 M€) se trouvent atténuées par une hausse escomptée du produit du fonds de compensation (+ 0,20 M€).

Les recettes de fiscalité (foncier bâti, CVAE et IFR) prévues en augmentation (+ 1,53 M€) mais sans hausse de notre taux d'imposition. La taxe foncière sur les propriétés bâties représente 23,20 % des recettes réelles de fonctionnement (en 2018 : 23,00% des crédits votés).

L'ensemble des prévisions des **grandes** recettes pour 2019 est détaillé dans le tableau suivant :

	CA 2017	Voté 2018 hors excédent	BP 2019	BP 2019 / voté 2018	
				en valeur	en %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	69 221 440	69 929 119	71 140 000	1 210 881	1,73%
IFER	332 490	358 287	350 000	-8 287	-2,31%
CVAE	11 281 660	11 446 773	11 780 000	333 227	2,91%
DCRTP	4 732 179	4 719 938	4 500 000	-219 938	-4,66%
Ex-compensations Etat	4 266 006	4 250 907	3 900 000	-350 907	-8,25%
FNGIR	4 151 093	4 151 093	4 150 000	-1 093	-0,03%
DMTO	23 050 050	21 500 000	21 500 000	0	0,00%
Péréquation DMTO	5 469 077	5 500 000	5 500 000	0	0,00%
Péréquation DMTO - part solidarité	1 955 331	2 227 301	2 183 000	-44 301	-1,99%
DGF	65 982 716	65 753 170	65 753 000	-170	0,00%
DGD	3 038 363	3 038 000	3 038 000	0	0,00%
Fonds de péréquation CVAE	1 077 386	696 144	747 000	50 856	7,31%
CNSA APA	12 875 795	12 800 000	13 900 000	1 100 000	8,59%
CNSA APA supplémentaire	1 336 000	2 222 885	2 222 885	0	0,00%
CNSA PCH	2 591 276	2 550 000	2 600 000	50 000	1,96%
TIPP	21 877 590	21 880 000	21 900 000	20 000	0,09%
TSCA	35 224 689	35 100 000	35 200 000	100 000	0,28%
FMDI	2 027 712	2 200 000	2 200 000	0	0,00%
RSA	3 416 648	3 420 000	3 420 000	0	0,00%
Taxe électricité	3 637 409	3 800 000	3 800 000	0	0,00%
Fonds de compensation (frais de gestion TFB)	6 619 644	6 620 000	6 820 000	200 000	3,02%
<b>sous total Dotations ETAT</b>	<b>88 790 001</b>	<b>88 533 108</b>	<b>88 161 000</b>	<b>-372 108</b>	<b>-0,42%</b>
<b>TOTAL GRANDES RECETTES</b>	<b>284 164 553</b>	<b>284 163 617</b>	<b>286 603 885</b>	<b>2 440 268</b>	<b>0,86%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>301 734 803</b>	<b>304 040 994</b>	<b>306 583 782</b>	<b>2 542 788</b>	<b>0,84%</b>

Par ailleurs, les autres recettes sont budgétées comme suit :

- un produit global de taxe d'aménagement pour 0,80 M€ (identique au voté 2018) qui sera réparti entre les ENS (60%) et le CAUE (40%),
- un produit de 3,00 M€ (- 0,01 M€) pour la partie patrimoine du pôle jeunesse patrimoine (PJP) qui comprend les remboursements de frais par les budgets annexes, les revenus des immeubles (locations) et 0,15 M€ pour le remboursement du carburant par le SDIS,
- un produit de 0,92 M€ (+ 0,06 M€) pour la partie jeunesse du pôle jeunesse patrimoine (PJP) constitué principalement de la participation des familles au titre de la restauration scolaire de 0,75 M€ (montant identique au voté 2018),
- un produit de 5,54 M€ à la direction des ressources humaines (DRH) en augmentation de 0,21 M€. Le remboursement de frais de personnel mis à disposition des partenaires est estimé à 4,97 M€ (contre 4,63 M€ au BP 2018). Les recettes provenant d'Orne métropole sont prévues à hauteur de 1,38 M€ contre 1,09 M€ au BP 2018. La quote-part Etat des emplois aidés est estimée à 0,50 M€ (0,51 M€ au BP 2018).

Dans ces conditions, les dépenses de fonctionnement sont prévues comme suit :

## **B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT pour 308 333 782 €**

Ce BP 2019 traduit encore les efforts d'optimisation des dépenses entrepris dans l'ensemble de nos champs d'intervention ; par rapport au BP 2018, son évolution reste contenue à 1,04 %. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en augmentation, passant de 282,29 M€ au BP 2018 à 285,23 M€ au BP 2019, soit + 2,95 M€.

Les dépenses sociales sont prévues en hausse de 1,96 M€ soit + 1,13 %. Cette évolution reflète l'une des principales problématiques à laquelle le Département se trouve confronté : le vieillissement de sa population. Aussi, les dépenses en faveur des personnes âgées sont au global en augmentation de 1,59 M€ dont 2,07 M€ pour les allocations APA soit + 5,74 %. Les autres dépenses destinées à nos aînés sont, quant à elles, prévues en diminution de 0,50 M€. Par ailleurs, les inscriptions au profit de l'enfance sont estimées en hausse de 0,32 M€ en raison d'un accroissement du nombre d'enfants placés et de mineurs non accompagnés pris en charge. Les crédits dédiés aux personnes handicapées sont prévus au même niveau qu'au BP 2018. Enfin, s'agissant des dépenses de RSA, elles sont inscrites au même niveau depuis 2016 (41,27 M€), afin de réaffirmer notre acte de responsabilité pris au DOB 2017, toujours dans l'attente que l'Etat accomplisse le sien pour éviter aux Départements la non soutenabilité de leur budget.

Il est important de noter que les dépenses sociales représentent 60,76 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2019 (60,71 % en 2018), ce qui démontre une nouvelle fois, une grande masse de ces dépenses étant des dépenses prescrites par l'Etat, l'urgence d'une réforme du financement des allocations de solidarité.

Le budget total des ressources humaines enregistre une augmentation de 0,54 M€ permettant uniquement de faire face aux changements de périmètre et notamment à la fin des contrats aidés (0,25 M€) et à la poursuite de la montée en puissance d'Orne métropole (+ 0,17 M€). Cette dépense supplémentaire est à rapprocher des recettes provenant d'Orne métropole qui sont en augmentation de 0,29 M€ ; l'écart entre les recettes et les dépenses s'expliquant par un décalage du calendrier de remboursement.

Les frais financiers (3,52 M€) sont en diminution (- 0,19 M€).

Les subventions de fonctionnement sont stables (+ 0,04 M€). Elles sont prévues pour un montant total de 12,12 M€.

Le SDIS bénéficiera d'une contribution de 9,4 M€, sans changement depuis 2016.

Le reversement au titre du fonds de péréquation des DMTO - part solidarité est prévu pour 1,68 M€, montant équivalent au voté 2018 (+ 0,24 M€ par rapport au BP 2018).

Les principaux postes de dépenses, en moyens répartis par missions, sont les suivants :

Programme	BP 2018	BP 2019	évolution	
			en €	en %
<b>Mission sanitaire sociale</b>	<b>171 525 408 €</b>	<b>173 488 450 €</b>	<b>1 963 042 €</b>	<b>1,1%</b>
Dépendance handicap dont	88 919 676 €	90 433 672 €	1 513 996 €	1,7%
<i>personnes âgées</i>	50 250 856 €	51 842 091 €	1 591 235 €	3,2%
<i>personnes handicapées</i>	38 668 820 €	38 591 581 €	-77 239 €	-0,2%
Cohésion sociale	46 814 187 €	46 927 747 €	113 560 €	0,2%
Enfance famille	34 798 945 €	35 117 411 €	318 466 €	0,9%
Santé	992 600 €	1 009 620 €	17 020 €	1,7%
<b>Mission aménagement environnement</b>	<b>18 723 616 €</b>	<b>18 423 044 €</b>	<b>-300 572 €</b>	<b>-1,6%</b>
Réseau routier	8 588 000 €	8 329 000 €	-259 000 €	-3,0%
Transport de personnes	5 709 100 €	5 741 163 €	32 063 €	0,6%
Environnement	2 921 750 €	2 922 535 €	785 €	0,0%
Agriculture et cheval	860 280 €	848 380 €	-11 900 €	-1,4%
Aménagement numérique	644 486 €	581 966 €	-62 520 €	-9,7%
<b>Mission jeunesse culture</b>	<b>11 308 839 €</b>	<b>11 307 146 €</b>	<b>-1 693 €</b>	<b>0,0%</b>
Collèges formation initiale jeunesse	7 727 778 €	7 730 220 €	2 442 €	0,0%
Action culturelle enseignement artistique	1 877 638 €	1 870 503 €	-7 135 €	-0,4%
Patrimoine culturel	1 047 623 €	1 050 623 €	3 000 €	0,3%
Sport	655 800 €	655 800 €	0 €	0,0%
<b>Mission économie</b>	<b>13 387 750 €</b>	<b>13 722 401 €</b>	<b>334 651 €</b>	<b>2,5%</b>
Solidarité territoriale	11 833 045 €	12 172 033 €	338 988 €	2,9%
Action touristique	1 554 705 €	1 550 368 €	-4 337 €	-0,3%
<b>Mission patrimoine logistique</b>	<b>6 658 800 €</b>	<b>6 630 528 €</b>	<b>-28 272 €</b>	<b>-0,4%</b>
Equipements et services	5 072 300 €	5 064 028 €	-8 272 €	-0,2%
Bâtiments et propriétés départementales	1 586 500 €	1 566 500 €	-20 000 €	-1,3%
<b>Mission direction générale</b>	<b>55 174 500 €</b>	<b>55 753 000 €</b>	<b>578 500 €</b>	<b>1,0%</b>
Gestion des ressources humaines dont	52 436 000 €	52 981 000 €	545 000 €	1,0%
<i>personnel remboursé par partenaires</i>	4 627 300 €	4 966 000 €	338 700 €	7,3%
Gestion des assemblées	2 613 500 €	2 647 000 €	33 500 €	1,3%
Conseils et audit	125 000 €	125 000 €	0 €	-
<b>Mission finances</b>	<b>28 107 953 €</b>	<b>29 009 213 €</b>	<b>901 260 €</b>	<b>3,2%</b>
Equilibre financier dont				
<i>autofinancement</i>	22 600 000 €	23 100 000 €	500 000 €	2,2%
<i>frais financiers</i>	3 715 000 €	3 521 000 €	-194 000 €	-5,2%
<i>versement fonds de solidarité DMTO</i>	1 438 000 €	1 680 000 €	242 000 €	16,8%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>304 886 866 €</b>	<b>308 333 782 €</b>	<b>3 446 916 €</b>	<b>1,1%</b>

La charge nette des 3 allocations de solidarité pour 2019 serait de 40,22 M€, soit un taux de couverture direct estimé à 53,48 % (42,50 % pour l'APA, 34,39 % pour la PCH et 67,18 % pour le RSA). Le taux global serait cependant porté à 61,95 % en intégrant l'apport du fonds de compensation (transfert des frais de gestion de la TFPB) et le solde (versement - prélèvement) du fonds de péréquation des DMTO - part solidarité, créés pour atténuer cette sous compensation.

Dans ces conditions le reste à charge (RAC) cumulé depuis l'instauration des AIS serait de près de 430 M€ (en intégrant les RAC calculés aux BP 2018 et 2019).



Les dépenses obligatoires et réglementaires représentent 65,78 % des dépenses réelles de fonctionnement (65,80 % en 2018), les dépenses obligatoires modulables 28,39 % (28,29 % en 2018) et les dépenses facultatives 5,83 % soit 16,62 M€ (5,91 % en 2018, soit 16,68 M€).

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'établit à 0,1 M€. Il pourra être abondé, en cours d'année 2019, selon le résultat de l'exercice 2018.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. RECETTES D'INVESTISSEMENT pour 75 490 326 € (non compris mouvements pour la gestion de trésorerie)

Outre l'autofinancement qui s'établit à 23,10 M€ (22,60 M€ au BP 2018), les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

	CA 2017 (hors excédent)	BP 2018	BP 2019	BP 2019 / BP 2018	
				en valeur	en %
<b>FCTVA</b>	7 701 504	7 000 000	6 500 000	-500 000	-7,14%
<b>DGE</b>	2 022 339	1 800 000	1 800 000	0	0,00%
<b>DDEC</b>	1 447 829	1 440 000	1 440 000	0	0,00%
<b>Subventions/participations</b>	8 075 269	4 661 750	10 287 000	5 625 250	120,67%
<b>Produits radars</b>	973 539	980 000	980 000	0	0,00%
<b>sous total Grandes recettes</b>	<b>20 220 480</b>	<b>15 881 750</b>	<b>21 007 000</b>	<b>5 125 250</b>	<b>32,27%</b>
<b>Emprunt</b>	<b>20 100 000</b>	<b>32 000 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>-3 000 000</b>	<b>-9,38%</b>
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>41 531 407</b>	<b>48 741 563</b>	<b>50 690 326</b>	<b>1 948 763</b>	<b>4,00%</b>

Dans la droite ligne de notre objectif de stabilisation de notre annuité de la dette tout en adoptant une gestion stratégique de celle-ci, le recours à l'emprunt est estimé, pour 2019, à 29 M€ (BP 2014 à BP 2017 : 30 M€ et 32 M€ au BP 2018). Il convient de préciser que ce montant constitue un plafond : le volume d'emprunt effectivement souscrit sera limité autant qu'il est possible et opportun. Maîtriser notre dette, c'est préserver nos capacités d'action pour l'avenir.

L'annuité 2019 de 17,50 M€ se composerait de 13,98 M€ de remboursement en capital et de 3,52 M€ d'intérêts avec un emprunt réalisé de 15 M€ en 2018.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 serait de 137,48 M€ pour 127,32 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil départemental sera donc appelé, au cours de la présente séance et suite au vote du budget primitif 2019, à m'autoriser à mobiliser, en fonction des besoins de financement de la section d'investissement, pour les travaux de voirie, la rénovation des collèges ou l'aménagement numérique de notre territoire, les emprunts correspondants dans la limite du plafond total inscrit de 29 M€.

La recette FCTVA est prévue en diminution de 0,50 M€ par rapport au BP 2018 mais toujours d'un bon niveau. Reflet des investissements de l'an passé, elle est inscrite pour 6,50 M€.

Les subventions à percevoir par le Département sont estimées en nette augmentation de 5,63 M€ par l'effet conjugué de :

- la forte hausse des recettes au titre de la mise en œuvre du Plan numérique ornaï (PNO) (+ 4,90 M€),
- la perception escomptée de la participation de la Région au titre des travaux pour l'aménagement de la voie verte tronçon Briouze - Bagnoles de l'Orne Normandie pour 1,23 M€,
- la diminution de 0,51 M€ de la participation de la Région dans le cadre de la convention routes (1 M€ contre 1,51 M€).

## **B. B. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT pour 75 490 326 €**

(non compris mouvements pour la gestion de trésorerie)

Les dépenses d'investissement présentent trois caractéristiques :

- le montant des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de dette, gestion de trésorerie et mouvements d'ordre), qui constitue l'indicateur le plus significatif, est en augmentation de 1,74 M€ et s'établit à 58,06 M€ contre 56,32 M€ en 2018. Cette hausse traduit la volonté du Département de faire de l'Orne un territoire connecté (+ 4,27 M€ pour le PNO) et soucieux d'offrir aux jeunes un cadre d'apprentissage modernisé (+ 1,98 M€ pour les travaux dans les collèges). A contrario, les crédits dédiés au développement du réseau routier sont en diminution (- 6,45 M€), 2019 correspondant à une année de transition entre les opérations ;
- le montant prévu des subventions d'investissement est de 12,86 M€ en diminution de 0,51 M€ soit - 3,80 %. Cette nette diminution s'explique en partie par la fin de l'aide à l'installation de l'école de pédicurie-podologie-psychomotricité (1,13 M€ en 2018). Par ailleurs, ces crédits comprennent 0,40 M€ au titre des contrats de territoire,
- le montant du remboursement de la dette en capital augmenterait en 2019 de 0,71 M€ (+ 5,34 %) et s'élèverait à 13,98 M€.

Les crédits de dépenses directes de la section d'investissement se décomposent comme suit par missions :

Programme	BP 2018	BP 2019	évolution en €
<b>Mission sanitaire sociale</b>	<b>2 303 000 €</b>	<b>2 303 000 €</b>	<b>0 €</b>
Dépendance handicap dont	1 850 000 €	1 850 000 €	0 €
<i>réhabilitation des maisons de retraite</i>	1 600 000 €	1 600 000 €	0 €
<i>aide à la pierre en faveur de l'autonomie</i>	250 000 €	250 000 €	0 €
Cohésion sociale	452 000 €	452 000 €	0 €
Enfance-famille	1 000 €	1 000 €	0 €
<b>Mission aménagement environnement</b>	<b>32 306 500 €</b>	<b>31 608 000 €</b>	<b>-698 500 €</b>
Réseau routier dont	23 032 500 €	16 574 000 €	-6 458 500 €
Voirie travaux neufs dont	12 150 000 €	5 705 000 €	-6 445 000 €
<i>Prolongement déviation de Bellême</i>	1 000 000 €	1 500 000 €	500 000 €
<i>RD 924 Briouze - Sevrai</i>	-	2 000 000 €	2 000 000 €
<i>RD 924 Durcet - Sevrai</i>	8 000 000 €	300 000 €	-7 700 000 €
<i>RD 924 Contournement nord ouest déviation de Flers</i>	1 000 000 €	-	-1 000 000 €
<i>Déviations de Domfront</i>	-	1 000 000 €	1 000 000 €
<i>Suppression des PN de Nonant-le-Pin</i>	1 000 000 €	85 000 €	-915 000 €
Entretien chaussées, ouvrages d'art dont	10 082 500 €	10 069 000 €	-13 500 €
<i>Renforcements et ouvrage d'art</i>	8 200 000 €	8 200 000 €	0 €
<i>Achats véhicules, engins et matériels</i>	1 582 500 €	1 569 000 €	-13 500 €
Transport de personnes	625 000 €	635 000 €	10 000 €
Environnement dont	2 949 000 €	3 203 000 €	254 000 €
Eau et assainissement	1 973 000 €	1 973 000 €	0 €
Aides diverses (dont plantations haies)	120 000 €	300 000 €	180 000 €
Agriculture et cheval dont	2 650 000 €	3 761 000 €	1 111 000 €
Aide à l'agriculture	1 093 000 €	1 300 000 €	207 000 €
Haras du Pin	850 000 €	1 450 000 €	600 000 €
Aménagement numérique	3 050 000 €	7 435 000 €	4 385 000 €
<b>Mission jeunesse culture</b>	<b>8 821 345 €</b>	<b>9 744 010 €</b>	<b>922 665 €</b>
Collèges formation initiale jeunesse dont	7 328 345 €	8 184 010 €	855 665 €
Collèges publics	5 153 445 €	7 484 510 €	2 331 065 €
Site universitaire	1 625 000 €	100 000 €	-1 525 000 €
Sport (piscines, équipements sportifs et golf)	500 000 €	500 000 €	0 €
Action culturelle (équipement et enseignement)	488 000 €	518 000 €	30 000 €
Patrimoine culturel (valorisation)	505 000 €	542 000 €	37 000 €
<b>Mission économie</b>	<b>6 052 655 €</b>	<b>4 996 000 €</b>	<b>-1 056 655 €</b>
Solidarité territoriale	5 172 655 €	2 976 000 €	-2 196 655 €
Action touristique	880 000 €	2 020 000 €	1 140 000 €
<b>Mission patrimoine logistique</b>	<b>5 783 445 €</b>	<b>8 226 800 €</b>	<b>2 443 355 €</b>
Bâtiments et propriétés départementales dont	3 768 000 €	6 196 000 €	2 428 000 €
Hôtel du département	1 640 000 €	1 800 000 €	160 000 €
Locaux PSS et circonscriptions	637 000 €	1 650 000 €	1 013 000 €
Centres d'exploitation routière	700 000 €	1 350 000 €	650 000 €
Laboratoire	300 000 €	1 000 000 €	700 000 €
Patrimoine, musées	250 000 €	160 000 €	-90 000 €
Equipements et services	2 015 445 €	2 030 800 €	15 355 €
<b>Mission direction générale</b>	<b>50 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>-30 000 €</b>
Gestion ressources humaines	50 000 €	20 000 €	-30 000 €
<b>Mission finances</b>	<b>38 215 618 €</b>	<b>37 085 516 €</b>	<b>-1 130 102 €</b>
Equilibre financier dont			
Remboursement de la dette	13 274 000 €	13 982 500 €	708 500 €
Dépenses imprévues et reprises subventions	1 000 118 €	2 850 016 €	1 849 898 €
Opérations afférentes à la ligne de trésorerie	21 191 000 €	18 493 000 €	-2 698 000 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>93 532 563 €</b>	<b>93 983 326 €</b>	<b>450 763 €</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> <i>(hors dette, gestion de trésorerie et mouvements d'ordre)</i>	<b>56 317 563 €</b>	<b>58 057 826 €</b>	<b>1 740 263 €</b>

Les rapports spéciaux soumis à votre appréciation et les tableaux détaillés mis à la disposition des Commissions compétentes du Conseil départemental donnent toutes les précisions quant à l'affectation de ces moyens.

Le détail, par imputation, des AP et AE est explicité dans chaque rapport présenté à la présente séance. Le montant total des AP de 2019 à 2022 s'établit à 113,91 M€. Les CP de l'année 2019 (38,58 M€) représentent 33,87 % du montant total des AP. Le montant total des AE de 2019 à 2027 s'établit à 1,55 M€ dont 0,79 M€ en 2019 (51,22 %).

Pour avoir une vision globale, figurent en annexe du présent rapport les documents faisant état d'une adaptation de la LOLF à la gestion départementale en traduisant la présentation du budget principal 2019 décliné par missions, programmes (fonctionnement et investissement), en coûts complets (dépenses des 6 programmes supports ventilées sur les 15 programmes opérationnels).

## **2. LES BUDGETS ANNEXES**

Les différents projets de budget primitif 2019 des budgets annexes (foyer de l'enfance-centre maternel, service des transports, golf de Bellême, legs Daubech, régie départementale de la prévention et du suivi des cancers, Tourisme 61 et vente d'électricité) font l'objet de rapports séparés.

Le budget annexe de Tourisme 61 bénéficierait d'un apport du budget principal de 1,14 M€ (montant identique aux BP 2017 et 2018). Le budget annexe du service des transports trouverait son équilibre grâce, entre autres, à la participation de la Région pour 16,03 M€ et à celle du Département pour 0,11 M€.

Le budget principal procède aux investissements nécessaires pour le compte des budgets annexes. Dans ces conditions, les budgets annexes versent au budget principal une contribution évoluant chaque année, et susceptible de couvrir à terme l'ensemble des charges assurées par le budget principal pour leurs comptes : téléphonie, informatique, maintenance, entretien, électricité, occupation de locaux, en sus de l'amortissement des immobilisations.

### **CONCLUSION :**

Ce budget 2019 témoigne de la vision que nous avons pour l'Orne. Celle-ci se double d'une ambition qui est porteuse des valeurs d'innovation, d'attractivité et de rayonnement que nous promouvons.

Il est pragmatique, réaliste et répond aux aspirations des Ornaises et des Ornais que nous connaissons avec des investissements nécessaires et attendus. Il s'inscrit dans la droite ligne de notre feuille de route « L'Orne au cœur de la Normandie ». Investisseur institutionnel, le Département veille à l'aménagement de son territoire. Loin d'être une nouveauté, il s'intègre dans des orientations de politiques publiques qui durent et perdurent.

Signé par les trois présidents des associations d'élus, l'Appel de Marseille pour les libertés locales<sup>1</sup> est apparu comme un plaidoyer pour un nouveau pacte républicain que nous soutenons :

« Au plus près du terrain, des élus colmatent les fractures de notre pays, portent l'essentiel de l'innovation et de l'investissement publics, maintiennent une qualité de vie et répondent avec toujours moins de moyens aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Le nombre inégalé de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays doit aujourd'hui tous nous alerter. Il est temps d'entendre leur demande de considération et de faire cesser les causes de leur découragement.

Loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation en est une des chances. Ce qui la mine, c'est l'ultra-concentration parisienne, ce sont les promesses non tenues d'un Etat thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux sont vaguement consultés mais jamais écoutés. »

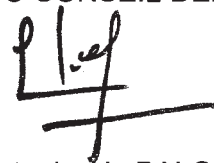
A l'inverse d'un Etat impécunieux et sans égard pour les territoires, ce budget est la fidèle traduction des objectifs définis par notre Assemblée depuis 2013 qui nous ont permis de maintenir une situation financière saine sans gager les exercices futurs.

Dans le respect des principes prudentiels adoptés lors de l'élaboration des budgets 2015 à 2018 et, en pleine adhésion à cet appel, il vous est proposé, pour sécuriser notre exécution budgétaire, de :

- Confirmer le principe de crédits limitatifs : toutes les dépenses par programme votées au budget primitif auront, comme en matière de finances de l'Etat, le statut de crédits limitatifs. Il sera signifié au représentant de l'Etat dans le département que nous n'assumerons pas de dépassements des dépenses, au-delà du plafond arrêté en BP, sur lesquelles nous n'avons pas de pouvoir discrétionnaire.
- Appeler l'Etat à la couverture du dépassement des dépenses sociales résultant des décisions prescrites par l'Etat : pour ces dépenses, tout dépassement des enveloppes prévues au budget sera conditionné à l'attribution par l'Etat de ressources nouvelles propres pour couvrir ledit dépassement. A défaut de nouvelles ressources, notre collectivité ne pourra assumer la responsabilité de ces dépassements et il appartiendra donc au représentant de l'Etat dans le département d'inscrire d'autorité les dépenses supplémentaires nécessaires et d'assurer leur financement. Il en va ainsi notamment des dépenses de RSA qui relèvent de la solidarité nationale, et sur lesquelles les Départements ont très peu de leviers d'actions en dehors du contrôle et de la lutte contre la fraude.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir délibérer sur les propositions et principes que je viens de vous présenter au titre du budget primitif 2019 du Département.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Christophe de BALORRE

<sup>1</sup> Mercredi 26 septembre 2018, les maires, les Présidents de région et de département ont lancé un appel solennel pour une relance de la décentralisation, lors du Premier Rassemblement des élus pour les libertés locales, au Palais du Pharo à Marseille